

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement: (CE) N° 1907/2006 (REACH) et (CE) N° 1272/2008 (CLP)



**PRODUIT:**

**SANO-OX AGUA**

**PAGE:** 1/13

**DATE:** Décembre 2016

**REV.** 1

**CÓDE:** FSSANO101FR

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ:

### 1.1 Identificateur du produit

- Nom commercial: SANO-OX AGUA

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Utilisation identifiées: bactéricide / fongicide.  
Biocide - Type de produit 5: Désinfectant de l'eau de boisson des animaux.  
Produit pour usage professionnel uniquement.
- Utilisations déconseillées: Toutes celles non incluses dans le point 7.3.2

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

- Société manufacturière: OX-COMPAÑÍA DE TRATAMIENTO DE AGUAS, SL (OX-CTA)
- Adresse: Parque Tecnológico Walqa. Edificio OX  
Ctra. de Zaragoza, km 566.  
22197 CUARTE – HUESCA (ESPAÑA)  
[www.grupoox.com](http://www.grupoox.com)
- Téléphone: (+34) 974 214 124
- Fax: (+34) 974 214 470
- E-mail: [oxcta@oxcta.com](mailto:oxcta@oxcta.com)

### Distributeur en France : THESEO

- Adresse: 200 Avenue de Mayenne - Zone Industrielle des touches 53000 LAVAL-France  
[theseo@theseo.fr](mailto:theseo@theseo.fr)
- Téléphone: (+ 33) 243679696

### 1.4 Téléphone d'urgence

- Téléphone: Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0) 1 45 42 59 59 (Disponible 24 heures sur 24).

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification du produit ou du mélange.

Classifié comme dangereux selon le Règlement Européen (CE) 1272/2008 dans la version modifié.

Classe de danger	Catégorie de danger	Voies d'exposition	Phrases-H
Toxicité aiguë	Catégorie 4	Ingestion	H302
Corrosif	Catégorie 1A	Cutané	H314
Toxicité spécifique (exposition unique)	Catégorie 3	Inhalation	H335
Aquatique chronique	Catégorie 3	-	H412

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### 2.2.1.- Nom (s) sur l'étiquette

Nom du produit: SANO OX-AGUA

Composants dangereux: Peroxyde d'hydrogène 48%

#### 2.2.2.- Mot d'avertissement

DANGER

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement: (CE) N° 1907/2006 (REACH) et (CE) N° 1272/2008 (CLP)

**THESEO**  
Your way to biosecurity

**PRODUIT:**

**SANO-OX AGUA**

**PAGE:** 2/13

**DATE:** Décembre 2016

**REV.** 1

**CÓDE:** FSSANO101FR

## 2.2.3.- Pictogrammes de danger



GHS05



GHS07

## 2.2.4.- Indications de danger (H)

- H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 2.2.5.- Conseils de prudence (P)

### **Prévention**

- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé..  
P260 Ne pas respirer les vapeurs.  
P264 Se laver soigneusement après manipulation  
P263 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280+P284 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux, du visage / un équipement de protection respiratoire.

### **Intervention**

- P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau  
P304+P340 EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

### **Stockage**

- P403+P233+P405 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.

### **Élimination**

- P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre d'élimination conforme à la réglementation locale

## **2.3 Autres dangers**

- Aucun.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement: (CE) N° 1907/2006 (REACH) et (CE) N° 1272/2008 (CLP)



**PRODUIT:**

**SANO-OX AGUA**

**PAGE:** 3/13

**DATE:** Décembre 2016

**REV.** 1

**CÓDE:** FSSANO101FR

## 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS.

### 3.2 Mélange

#### 3.2.1.- Concentration

Nom du produit	Concentration (W/W)
Peroxyde d'hydrogène N° CAS: 7722-84-1 N° CE : 231-765-0 N° Index: 008-003-00-9 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485845-22	48 %

#### 3.2.2.- Composants dangereux- Conformément au règlement (CE) n ° 1272/2008, tel que modifié.

Nom du produit	Classe de danger	Catégorie de danger	Phrases-H
Peroxyde d'hydrogène	Liquide comburant	Catégorie 1	H271
	Toxicité orale aiguë	Catégorie 4	H302
	Toxicité aiguë par inhalation	Catégorie 4	H332
	Corrosif pour la peau	Catégorie 1A	H314

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours.

#### 4.1.1 Remarques générales

- Retirer la personne de la zone contaminée.
- Maintenir le patient au repos.
- Eviter le refroidissement (couvertute).
- En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.
- Si la personne est inconsciente, l'allonger sur le côté avec la tête plus bas que le haut du corps et les genoux semi-pliés.
- Conduire le patient à l'hôpital et chaque fois que possible prendre le récipient ou l'étiquette.
- Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Ne pas laisser la personne seule.

#### 4.1.2 En cas d'inhalation

- Amener la personne à l'air libre.
- Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

#### 4.1.3 En cas de contact avec les yeux

- Appeler immédiatement un médecin ou le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
- Administrer un analgésique (oxybuprocaine) en cas de difficulté d'ouvrir les paupières.

#### 4.1.4 En cas de contact avec la peau

- Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- Laver avec de l'eau et du savon sans frotter.
- Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

#### 4.1.5 En cas d'ingestion

- Rincer la bouche avec de l'eau.
- Ne pas faire vomir.
- Si les symptômes persistent, appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement: (CE) N° 1907/2006 (REACH) et (CE) N° 1272/2008 (CLP)



**PRODUIT:**

**SANO-OX AGUA**

**PAGE:** 4/13

**DATE:** Décembre 2016

**REV.** 1

**CÓDE:** FSSANO101FR

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### 4.2.1.- Inhalation

- Inhalation de vapeurs est irritant pour le système respiratoire, peut causer de la douleur et de la toux gorge.
- Risque: saignement du nez, bronchite chronique.

### 4.2.2.- Contact avec la peau

- Irritation.
- Risque de brûlures.

### 4.2.3.- Contact avec les yeux

- Irritation sévère des yeux.
- Risque: oculaires graves.
- Symptômes: Rougeur, larmoiement, gonflement du tissu.

### 4.2.4.- Ingestion

- Irritation sévère.
- Risque: bronchopneumonie chimique pour aspiration dans les voies respiratoires. Rupture viscérale et embolie gazeuse, des convulsions, coma, insuffisance cardiaque et œdème pulmonaire.
- Symptômes: nausées, douleurs abdominales, vomissements, diarrhée.

## 4.3 Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires immédiatement

- Un ophtalmologiste immédiatement dans tous les cas où il y a contact avec les yeux.
- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.
- Si les symptômes persistent ou en cas de doute consulter un médecin.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

#### 5.1.1.- Moyens d'extinction appropriés

- Eau.
- Eau pulvérisée.

#### 5.1.2.- Moyens d'extinction inappropriés

- Aucun(e).

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- L'oxygène libéré dans la décomposition thermique peut supporter la combustion.
- Risque d'incendie en contact avec des matières combustibles.
- Contact avec des produits inflammables peut provoquer un incendie ou une explosion.
- Risque d'explosion si chauffé dans des récipients fermés (non ventilés).

### 5.3 Conseils aux pompiers.

- En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.
- Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Costume résistant à l'usure chimique.
- En cas d'incendie entourant refroidir les récipients / réservoirs par pulvérisation d'eau.
- Si cela peut être fait en toute sécurité, retirer la zone de sécurité de produit à l'abri de la chaleur et des sources d'ignition.
- Approcher du danger dos au vent.
- Empêcher la contamination de la surface ou l'eau souterraine l'eau d'extinction.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement: (CE) N° 1907/2006 (REACH) et (CE) N° 1272/2008 (CLP)



**PRODUIT:**

**SANO-OX AGUA**

**PAGE:** 5/13

**DATE:** Décembre 2016

**REV.** 1

**CÓDE:** FSSANO101FR

## 6. DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

#### 6.1.1.- Conseils pour le personnel de non-urgence

- Eviter une fuite ou un déversement si cela peut être fait en toute sécurité.
- Tenir à l'écart des produits incompatibles (voir Section 10. Stabilité et réactivité).

#### 6.1.2.- Conseils pour le personnel d'urgence

- Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
- Garder les personnes à l'écart de la zone de déversement et l'abri du vent.
- Utiliser un équipement de protection individuelle (voir Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle).
- Retirer toutes les sources possibles d'inflammation et éliminer les matières inflammables et incompatibles (voir Section 10. Stabilité et réactivité).
- En cas de contact avec des matières combustibles, garder le matériel humide avec beaucoup d'eau.

### 6.2 Précautions pour l'environnement.

- Eviter le rejet dans l'environnement.
- *Quantités limitées:* Ne pas laisser le déversement non dilué entrer dans les égouts.
- *Des quantités importantes:* Si le produit peut contaminer des rivières, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Contenir le déversement si cela peut être fait en toute sécurité.
- Ne pas mélanger les flux de déchets lors de la collecte.
- Enlever avec un absorbant inerte (sable, terre, sépiolite). Si possible dilué avec beaucoup d'eau avant de les jeter.
- Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
- Ne jamais remettre les déversements dans des contenants originaux pour la réutilisation.

### 6.4 Référence à d'autres sections

- Consulter les mesures de protection dans les listes des sections 7 et 8.
- Pour l'élimination, voir Section 13. Considérations relatives à l'élimination.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions pour une manipulation sans danger.

- Manipuler dans une zone bien ventilée, loin de la chaleur et de produit incompatibles (matériaux organiques)
- Utiliser seulement des ustensiles propres et secs.
- Ne pas retourner le produit aux réservoirs à cause de risque de décomposition.
- Eviter la contamination.
- Eviter l'inhalation des vapeurs ou d'aérosols, utiliser, si nécessaire, un masque avec un filtre adéquat.
- Eviter le contact avec les yeux, la peau ou respirer les vapeurs.
- Eviter enfermer le produit entre deux valves sans des ouvertures de sécurité.
- Ne pas laisser des récipients ouverts et éviter toute sorte de perte ou de fuite.
- Les canalisations et les équipes doivent être passivés avant la première utilisation.
- Utiliser lunettes ou écran facial, et gants de PVC caoutchouc, néoprène ou nitrile.
- Il doit exister un accès rapide vers les douches et les lavabos, mais aussi l'approvisionnement en eau pour la dilution du produit.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement: (CE) N° 1907/2006 (REACH) et (CE) N° 1272/2008 (CLP)



**PRODUIT:**

**SANO-OX AGUA**

**PAGE:** 6/13

**DATE:** Décembre 2016

**REV.** 1

**CÓDE:** FSSANO101FR

## 7.2 Conditions pour le stockage, compris les incompatibilités

### 7.2.1.- Stockage.

- Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
  - Conserver le conteneur fermé.
  - Stocker dans un endroit bien ventilé, zones fraîches et propres et tenir à l'écart de sources de chaleur matières combustibles et incompatibles.
  - Les magasins devraient être construits avec un matériau incombustible et sols imperméables, de telle sorte qu'en cas de déversement accidentel, le produit est dans un endroit sûr et est retenu en elle.
  - Entreposer dans un récipient pourvu d'un évent.
  - Contrôler visuellement régulièrement pour détecter anomalies (emballages bombées, l'état et la température des récipients...)
  - Ne pas fermer hermétiquement le récipient.
- L'équipement électrique doit être protégé de manière appropriée.

### 7.2.2.- Matériaux compatibles

- Acier inoxydable 304(L) o 316(L) passivé.
- Aluminium passivé (99,5%).
- Grades compatibles de HDPE (Polyéthylène de haute densité).
- Eviter des autres matériaux.

## 7.3 Utilisations particulières

### 7.3.1.- Recommandations

- Pour éviter les risques pour les personnes et l'environnement suivez les instructions.
- Avant d'utiliser le produit lire attentivement l'étiquette.
- Utilisation exclusive par un personnel spécialisé.
- Utilisation pour le traitement continu de l'eau (eau potable froide et l'eau chaude sanitaire).
- Utilisé pour désinfection des réservoirs et tuyaux.
- Produit concentré. Dosage automatique recommandé.

### 7.3.2.- Applications et utilisations autorisées

- Biocide Type de produit 5 : Utilisés pour désinfecter l'eau potable destinée aux animaux.

## 8. LIMITES D'EXPOSITION /PROTECTION PERSONNEL.

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### 8.1.1.- Valeurs limites d'exposition

##### **Peroxyde d'hydrogène**

VALEURS LÍMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE; VLA (Institute Nationale de Sécurité et Hygiène e Higiene au travail: INSHT: VLA-ED: 1 ppm (1.4 mg/m<sup>3</sup>).

VALEURS LÍMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE, TLV (ACGIH): TLV/TWA: 1ppm.

#### 8.1.2.- Information supplémentaire sur les valeurs limites.

##### 8.1.2.1.- la concentration prévue sans effet (PNEC)

- Eau douce, 0,013 mg/l.
- Eau de mer, 0,013 mg/l.
- Dépuration de traitement des eaux usées, 4,7 mg/l.

##### 8.1.2.2.- Concentration sans effet-dérivé / Niveau d'effet minimal dérivé

- Ouvriers; inhalation; exposition pénétrante; 3 mg/m<sup>3</sup>; effets locaux.
- Ouvriers; inhalation; exposition chronique; 1,4 mg/m<sup>3</sup>; effets locaux.
- Consommateurs; inhalation; exposition pénétrante; 1,93 mg/m<sup>3</sup>; effets locaux.
- Consommateurs; inhalation; exposition chronique; 0,21 mg/m<sup>3</sup>; effets locaux.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement: (CE) N° 1907/2006 (REACH) et (CE) N° 1272/2008 (CLP)



**PRODUIT:**

**SANO-OX AGUA**

**PAGE:** 7/13

**DATE:** Décembre 2016

**REV.** 1

**CÓDE:** FSSANO101FR

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### 8.2.1.- Contrôles techniques appropriés

- Veiller à une ventilation adéquate.
- Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.
- Consulter les mesures de protection dans les listes des sections 7 et 8.

### 8.2.2.- Mesures de protection individuelle

#### 8.2.2.1.- Protection respiratoire

- En cas de ventilation insuffisante, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.
- Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
- Type de filtre recommandé : NO, P3

#### 8.2.2.2.- Protection des mains

- Gants imperméables.
- Matière appropriée: PVC, caoutchouc naturel, caoutchouc butyle, caoutchouc nitrile ou néoprène. Ne pas utiliser gants de cuir ou coton par risque d'incendie.
- Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

#### 8.2.2.3.- Protection des yeux

- Utilisation de lunettes de protection pour exposition aux produits chimiques lors de la manipulation du produit.
- En cas de risque d'éclaboussures, utilisation de lunettes de sécurité à protection intégrale et/ou écran facial.

#### 8.2.2.4.- Protection de la peau et du corps

- Tablier résistant aux produits chimiques, imperméable et non inflammable.
- Matière appropriée: PVC ou caoutchouc naturel.
- En cas de risque d'éclaboussures, utiliser un tablier et des bottes de protection.

#### 8.2.2.5.- Mesure d'hygiène

- Il est recommandé de prévoir des flacons rince-œil ou des stations d'urgence pour lavage oculaire sur les lieux de manipulation du produit, en respectant à tout moment les dispositions réglementaires relatives à la prévention des risques professionnels.
- Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
- Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
- À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

### 8.2.3.- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement: (CE) N° 1907/2006 (REACH) et (CE) N° 1272/2008 (CLP)



**PRODUIT:**

**SANO-OX AGUA**

**PAGE:** 8/13

**DATE:** Décembre 2016

**REV.** 1

**CÓDE:** FSSANO101FR

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### 9.1.1.- Information générale

- **Aspect:** Liquide
- **Couleur:** Incolore
- **Odeur:** âcre
- **Poids moléculaire:** 34 g/mol

#### 9.1.2.- Information importante concernant la santé, la sécurité et l'environnement

- **pH:**  $2,5 \pm 1$  (H<sub>2</sub>O<sub>2</sub> 50%)
- **pK<sub>a</sub>:** pK<sub>a</sub>1= 11,62 a 25 °C
- **Point de fusion:** -51 °C (H<sub>2</sub>O<sub>2</sub> 50%) / -33 °C (H<sub>2</sub>O<sub>2</sub> 35%)
- **Point d'ébullition:** 114 °C (H<sub>2</sub>O<sub>2</sub> 50%) / 108 °C (H<sub>2</sub>O<sub>2</sub> 35%)
- **Point d'inflammation:** Non applicable
- **Taux d'évaporation:** Aucune donnée
- **Inflammabilité:** Non inflammable
- **Propriétés explosives:** Non explosive
- **Pression de vapeur:** 1 mbar (H<sub>2</sub>O<sub>2</sub> 50%) a 30 °C
- **Densité de vapeur:** Aucune donnée
- **Densité relative:** 1,1-1,2 g/ml
- **Densité apparente:** Non applicable
- **Solubilité:** Complètement miscible dans l'eau.
- **Coefficient de répartition:** n-octanol/eau log Pow=-1,57, méthode de valeur calculé
- **Temp. de autoinflammation:** Non inflammable
- **Temp. de décomposition:** >60 °C auto-accélérée (TDAA/SADT)  
<60 °C, décomposition lente.
- **Viscosité:** 1,17 mPa.s (H<sub>2</sub>O<sub>2</sub> 50%) a 20 °C

### 9.2 Information complémentaire:

- **Tension superficielle:** 75,6 mN/m (H<sub>2</sub>O<sub>2</sub> 50%) a 20 °C

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

- Se décompose sous l'action de la chaleur.
- Risque de réaction exothermique.
- Agent oxydant et réactif.

### 10.2 Stabilité et réactivité

- Stable dans les conditions recommandées de stockage.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement: (CE) N° 1907/2006 (REACH) et (CE) N° 1272/2008 (CLP)



**PRODUIT:**

**SANO-OX AGUA**

**PAGE:** 9/13

**DATE:** Décembre 2016

**REV.** 1

**CÔDE:** FSSANO101FR

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- Risque d'incendie en cas de contact avec des matières combustibles.
- Le contact avec des produits inflammables peut causer des incendies ou des explosions.
- Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
- Le feu ou une chaleur intense peuvent entraîner la rupture de l'emballage.
- La contamination du produit ainsi que l'exposition prolongée aux rayonnements UV peuvent entraîner la décomposition thermique auto-accélérée.

## 10.4 Conditions à éviter

- Contamination.
- Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

## 10.5 - Matière incompatibles

- Incompatible avec alcalis, agents oxydantes, agents réducteurs, hautes températures, métaux, halogènes, rayonnements électromagnétiques et dissolvants organiques.

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

- Oxygène. L'oxygène favorise la combustion en cas d'incendie.
- Eau. Bien que ce produit ne soit pas dangereux en soi, la décomposition du peroxyde d'hydrogène peut provoquer la formation de vapeur d'eau entraînant un risque de surpressions dans les récipients/conduits qui ne sont pas équipés d'éléments de sécurité appropriés pour le contrôle de la pression (événements et/ou soupapes).

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Toxicité aiguë

#### 11.1.1.- Toxicité aiguë par voie orale

- DL<sub>50</sub>, rat: 841 mg/kg (H<sub>2</sub>O<sub>2</sub> 60 %)
- DL<sub>50</sub>, rat: 1,2 g/kg (H<sub>2</sub>O<sub>2</sub> 35 %)

#### 11.1.2.- Toxicité aiguë par voie inhalation

- CL<sub>50</sub>, 4 h, rat: > 0,17 mg/l, vapeur (H<sub>2</sub>O<sub>2</sub> 50 %)

#### 11.1.3.- Toxicité aiguë par voie cutanée

- DL<sub>50</sub>, lapin: > 2000 mg/kg (H<sub>2</sub>O<sub>2</sub> 35 %)

### 11.2 Corrosion ou irritation cutanée

- Lapin, irritation cutanée (H<sub>2</sub>O<sub>2</sub> 35 %)

### 11.3 Lésions oculaires graves / irritation oculaire

- Lapin, irritation sévère des yeux (H<sub>2</sub>O<sub>2</sub> 10 %)
- Lapin, Risque de lésions oculaires graves (H<sub>2</sub>O<sub>2</sub> 35 %)

### 11.4 Sensibilisation

- Cobaye, ne provoque pas de sensibilisation dans animaux de laboratoire.

### 11.5 Mutagénicité

- Les tests in vitro ont montré des effets mutagènes.
- Cochons d'Inde : les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes.

### 11.6 Carcinogénicité

- Orale, exposition prolongée, souris, organes cibles : duodénum, effets carcinogènes.
- Cutanée, exposition prolongée, souris : les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet carcinogène.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement: (CE) N° 1907/2006 (REACH) et (CE) N° 1272/2008 (CLP)



**PRODUIT:**

**SANO-OX AGUA**

**PAGE:** 10/13

**DATE:** Décembre 2016

**REV.** 1

**CÓDE:** FSSANO101FR

## 11.7 Toxicité pour la reproduction

- La substance est entièrement biotransformée (métabolisée).
- L'étude n'est pas justifiée du point de vue scientifique.

## 11.8 Toxicité spécifique pour certains organes – exposition unique

- Inhalation, souris, 665 mg/m<sup>3</sup>, observations: RD<sub>50</sub>, irritant pour les voies respiratoires (H<sub>2</sub>O<sub>2</sub> 50 %).

## 11.9 Toxicité spécifique pour certains organes – exposition répétée.

- Orale, 90 jours, souris, système gastro-intestinal, 300 ppm, LOAEL.
- Orale, 90 jours, souris 100 ppm, NOAEL.
- Inhalation, 28 jours, rat, système respiratoire, 10 ppm, LOAEL, vapeur.
- Inhalation, 28 jours, rat, 2 ppm, NOAEL, vapeur.

## 11.10 Information supplémentaire

- Donnée non disponible.

## 12. INFORMATIONS ÉCologiques

### 12.1 Toxicité

- Toxicité aiguë pour les poissons: *Pimephales promelas*: LC<sub>50</sub>, 96 h= 16,4 mg/l
- Toxicité aiguë pour les poissons: *Pimephales promelas*: NOEC, 96 h= 5 mg/l
- Toxicité aiguë pour les daphnies : EC<sub>50</sub>, 48 h= 2,4 mg/l
- Toxicité aiguë pour les daphnies NOEC, 48 h= 1 mg/l
- Toxicité aiguë pour les algues: diminution de la chlorophylle CI<sub>6</sub>, 48 h= 1.7 mg/l
- Toxicité aiguë pour les algues: *Skeletonema costatum*: coef. de croissance, EC<sub>50</sub>, 72 h= 2,6 mg/l
- Toxicité aiguë pour les algues: *Skeletonema costatum*: NOEC, 72 h= 0,63 mg/l
- Toxicité aiguë pour les algues: diminution de la chlorophylle CI<sub>6</sub>, 48 h= 1.7 mg/l
- Toxicité chronique pour les algues, *Chlorella vulgaris*,
- Toxicité chronique pour les algues, *Chlorella vulgaris*, NOEC, 72 h= 0,1 mg/l
- Bactéries: CE10 16-18 h: 11 mg/l.
- Toxicité chronique mollusques, NOEC, 56 jours, 2 mg/l

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### 12.2.1 Dégradation abiotique

- Air, photo-oxydation indirecte, t<sub>1/2</sub> entre 24 h. Conditions : sensibilisateur radicaux OH.
- Eau, oxydoréduction, t<sub>1/2</sub> entre 25-100 h. Conditions : catalyse minérale et enzymatique, eau douce.
- Eau, oxydoréduction, t<sub>1/2</sub> entre 50-70 h. Conditions : catalyse minérale et enzymatique, eau salée.
- Sol, oxydoréduction, t<sub>1/2</sub> entre 0,05-15 h. Conditions : catalyse minérale et enzymatique.

#### 12.2.1 Biodégradation :

- Aérobie, t<sub>1/2</sub> < 2 min. Conditions : boues d'épuration biologique. Observations : facilement biodégradable.
  - Aérobie, t<sub>1/2</sub> entre 0,3-5 d. Conditions : eau douce. Observations : facilement biodégradable.
  - Anaérobie. Conditions : sols/sédiments. Observations : néant
  - Effet sur les stations de traitement des eaux usées, inhibiteur > 30 mg/l. Observations : action inhibitrice
- Considérée comme non dangereuse, se décompose facilement dans l'eau et l'oxygène, sans effets adverses.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

- Potentiel de bioaccumulation: log Pow= -1,57. Résultat: Il n'est pas bioaccumulable.

### 12.4 Mobilité

- Air : volatilité, Constante de Henry (H) = 1 Pa.m<sup>3</sup>/mol.  
Conditions : 20 °C.  
Observations : non significatif
- Air : condensations au contact des gouttelettes d'eau.  
Observations : élimination par les pluies.
- Eau :

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement: (CE) N° 1907/2006 (REACH) et (CE) N° 1272/2008 (CLP)



**PRODUIT:**

**SANO-OX AGUA**

**PAGE:** 11/13

**DATE:** Décembre 2016

**REV.** 1

**CÓDE:** FSSANO101FR

Observations : le produit s'évapore lentement. Forte tendance à se dissoudre dans la phase aqueuse. Solubilité et mobilité importantes.

- Sol/sédiments : log KOC: 0,2

Observations : mobilité élevée attendue dans les sols en raison de sa forte solubilité dans l'eau et de son caractère hautement polaire. Évaporation et adsorption non significatives.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, bio-accumulable et toxique (PBT)
- Ce mélange ne contient aucune substance considérée étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

## 12.6 Autres effets néfastes

- Toxique pour les organismes aquatiques. Toutefois, le danger pour l'environnement est limité en raison des propriétés du produit : absence de toxicité des produits de dégradation (H<sub>2</sub>O et O<sub>2</sub>), intrinsèquement biodégradable et aucun potentiel de bioaccumulation.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets.

- Quantité limitée : le produit doit être dilué dans une quantité abondante d'eau avant d'être jeté dans les égouts.
  - Quantité considérable : veuillez vous adresser au fabricant / distributeur ou aux services de traitement des déchets en veillant à ce qu'il soit considéré comme un déchet dangereux et que les organismes chargés de son traitement soient agréés.
- Dans tous les cas, les déchets seront traités conformément aux réglementations européennes, nationales et locales.

### 13.2 Emballages contaminés

- Les emballages vides devront être traités conformément à leurs caractéristiques de dangerosité et au règlement en vigueur par le biais d'organismes de traitement des déchets agréés.
- Éliminer conformément aux réglementations européennes, nationales et locales.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1 Règlements internationaux pour le transport

#### TRANSPORT ROUTIER (ADR/RID)

Dénomination du produit:	Peroxyde d'hydrogène en solution aqueuse
N° ONU:	2014
Classe:	5.1
Groupe d'emballage	II

Étiquette(s) ADR/RID:



5.1 + 8

Code de restriction pour tunnels	E
N° HI/UN	58 / 2014

#### TRANSPORT MARITIME (IMDG)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement: (CE) N° 1907/2006 (REACH) et (CE) N° 1272/2008 (CLP)

**THESEO**  
Your way to biosecurity

**PRODUIT:**

**SANO-OX AGUA**

**PAGE:** 12/13

**DATE:** Décembre 2016

**REV.** 1

**CÓDE:** FSSANO101FR

Nom technique	Peroxyde d'hydrogène en solution aqueuse
N° ONU:	2014
Classification IMO:	5.1
Groupe d'emballage :	II
Étiquette(s) IMDG	



5.1 – Oxidizing substances

8 – Corrosif

N° HI/UN	58 / 2014
EmS:	F-H // S-Q

## TRANSPORT AÉRIEN (ICAO-IATA)

Nom technique	Peroxyde d'hydrogène en solution aqueuse. (*)Nécessaire autorisation
Classification ICAO-IATA:	5.1 / 8
N° ONU:	2014
Groupe d'emballage :	II

## 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations /législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Règlement (ce) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), et ses modifications.
- Directive 1999/45/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 1999 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses, et ses modifications.
- Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et ses modifications.
- Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés aux agents chimiques sur le lieu de travail, et ses modifications.
- Directive 96/82/CE du Conseil du 9 décembre 1996 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications.
- Directive 2008/98/ce du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets.
- Loi 31/1995, de 8/11 relative à la prévention des risques professionnels - Valeurs limites d'exposition (VLAs), valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques (INSHT) et ses modifications
- Inscription dans le registre des pesticides pour l'hygiène vétérinaire : numéro 0930-P.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

- La sécurité chimique de cette substance (peroxyde d'hydrogène) a fait l'objet d'une évaluation.
- Cf. scénarios d'exposition.

## 16. AUTRE INFORMATION

### 16.1 Modifications par rapport à la révision précédente

- Le code de restriction pour tunnels est inclus.

### 16.2 Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

#### 16.2.1 Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement: (CE) N° 1907/2006 (REACH) et (CE) N° 1272/2008 (CLP)



---

**PRODUIT:**

**SANO-OX AGUA**

**PAGE:** 13/13

---

**DATE:** Décembre 2016

**REV.** 1

**CÓDE:** FSSANO101FR

---

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 16.2.2 Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 3

- H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H332 Nocif par inhalation.

## **16.3 Autre Information**

- L'utilisation de cette fiche de données de sécurité est destinée au pays auquel elle est applicable. Le format européen de la fiche de données de sécurité, conformément à la législation européenne applicable, n'est pas destiné à être utilisé ou publié dans des pays qui ne font pas partie de l'Union européenne, excepté la Norvège et la Suisse.
- Les renseignements fournis correspondent à l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience du produit. Ils concernent le produit en l'état, tel qu'il est mis sur le marché et conformément aux spécifications établies pour celui-ci. En cas de formulation ou de mélange, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître. La fiche de données de sécurité ne dispense en aucun cas l'utilisateur du produit de respecter l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et administratifs relatifs au produit, à la protection de la santé humaine et de l'environnement.